

Colloque du Forum des droits sur l'internet "Réponses aux défis du P2P"

Sénat, 28 septembre 2004

Table ronde n°1 – Les défis du P2P

LES UTILISATIONS DU P2P

Daniel Kaplan, Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)

Pourquoi l'échange ?

Avant d'être des dispositifs de consommation, les réseaux sont - et ont toujours été - prioritairement des dispositifs d'échange entre les personnes. De son côté, la musique change de statut, tant dans la pratique des amateurs (les jeunes surtout) que dans celle des industriels de la culture, des publicitaires, des médias, des réalisateurs de films, etc.

La musique devient environnement, signature et véhicule d'échange et par conséquent, son échange s'inscrit naturellement dans la continuité des manières de la vivre. C'est "la" musique et plus "une" musique. Est-ce une dérive ou juste une nouvelle pratique ? Toujours est-il que les producteurs ne peuvent s'en étonner, qui y contribuent très largement.

Pourquoi le P2P ?

Les usages du P2P dépassent de très loin l'échange de fichiers, protégés ou non. Il s'agit au fond d'une architecture d'échange et de partage naturelle, efficiente, proche de la réalité des échanges humains, qui est dans le monde des applications informatiques (au même titre que l'internet dans le monde des réseaux, dont l'architecture est du type "pair à pair") appelée à devenir l'un des modèles dominants de l'avenir, avec des milliers d'usages différents : partage de bases de données, traitement coopératif, distribution d'information, téléphonie internet, messagerie, annuaires, etc.

Ces deux considérations rapides démontrent qu'aujourd'hui, la loi n'est pas le mécanisme adéquat pour encadrer des pratiques et des techniques en très forte et rapide évolution.

Graver dans le marbre l'état passé des circuits de création et des chaînes de valeur ne peut aboutir qu'à des tensions sans fin et ne permettra pas de rechercher les bonnes formes de régulation.